EXTENSION D'UNE MAISON PAYSANNE (SARTHE)

Extension côté nord-est.

Photo Patrick Dejust © Maisons Paysannes de France, délégation de la Sarthe.

L'exemple suivant est celui d'une extension de maison paysanne située au lieu-dit Le Bas Possé, sur la commune d'Assé-le-Riboul (72).

Façade non modifiée de la maison côté sud. L'extension n'est pas visible du chemin d'accès.

Photo Patrick Dejust © Maisons Paysannes de France, délégation de la Sarthe.

Les maîtres d'ouvrage, Patrick Dejust (délégué des Maisons Paysannes de la Sarthe) et Brigitte Dejust, ont initié le chantier. Conseillé par Alain Barbier, architecture du patrimoine, Patrick Dejust s'est également chargé de la construction de cette extension, en travaillant avec des artisans locaux : Pascal Chosson pour les sols et la maçonnerie, et l'entreprise Leroux Charpente pour réaliser la structure en bois.

Aménagement de l'extension

L'extension bardée de bois de châtaignier, côté nord-ouest.

Photo Patrick Dejust © Maisons Paysannes de France, délégation de la Sarthe.

L'extension de la maison a permis la création d'une chambre, d'une salle de bain, d'un WC en rez-de-chaussée et d'un bureau à l'étage.

Cette maison paysanne du XVIIIème siècle, acquise en 1998, n'avait pratiquement jamais été transformée. Elle se composait à l'origine de deux pièces (chambre manable et chambre froide) et d'une petite étable. Le grenier au dessus de l'étable servait à entreposer de la paille. Celui situé au dessus de l'habitation, sans communication avec le précédent, servait comme pièce d'appoint.

Les travaux ont commencé par la mise hors d'eau du bâtiment. Les murs et la charpente ont été consolidés, des menuiseries qui avaient disparues ont été posées. La couverture et les sols ont subi une réfection complète.

Les propriétaires voulaient habiter cette maison à la retraite, mais elle était trop petite. La décision a donc été prise de créer une extension et, simultanément, d'aménager le comble existant et d'installer le confort.

Le projet découle du cahier des charges suivant :

- Extension côté nord pour ne pas modifier la vue sur la façade (la largeur de la propriété ne permettait pas d'agrandissement sur le côté).
- Création au rez-de-chaussée d'une chambre, d'une salle de bain et d'un WC
- Plein pied et accès possible en fauteuil roulant.
- Discrétion dans le paysage.

Cela s'est traduit par la création d'une adjonction venant s'intégrer perpendiculairement au bâtiment existant. La toiture, traditionnelle (pente à 45°), a permis l'aménagement d'un bureau/bibliothèque en partie haute.

La base, y compris les fondations, a été réalisée en maçonnerie de pays montée à la chaux (pierres récupérées sur le site ou sur la commune). La partie habitable est composée d'une structure bois recouverte d'un bardage en châtaignier non déligné. L'isolation est constituée de chaux/chanvre pour les sols et de laine de bois pour les parois et la toiture.

Quelques détails permettent de ne pas dissimuler l'époque de construction de cette extension (fenêtres, angle du bardage, clous).

Récupérée de
« https://wiki.maisons-paysannes.org/index.php?title=Extension_d%27une_maison_paysanne_(Sarthe)&oldid=6814 »